

Chers parents,

Après consultation des élus locaux, de Monsieur l'inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription Orléans-Saran et des équipes enseignantes, la communauté de communes (CCPNL), en accord avec les directrices des écoles, a décidé de différer l'ouverture des écoles du secteur au **18 mai**.

Compte tenu de la très difficile mise en place du protocole sanitaire, la décision a été prise de n'accueillir, jusqu'au 2 juin, que les élèves d'élémentaire (du CP au CM2) **qui en ont fait la demande par retour du sondage**. Ceux-ci seront accueillis par petits groupes.

De nouvelles modalités seront peut-être proposées à compter du 2 juin mais nous n'avons pas d'informations à ce jour.

Cependant, pour cette période du 18 mai au 2 juin, pourront également être accueillis tous les jours les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise dont voici la liste définie par l'État :

Services de l'État

- Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie
- Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie

Professionnels de santé libéraux

- Médecins
- Sages-femmes
- Infirmières
- Ambulanciers
- Pharmaciens
- Biologistes

Tous les Personnels des établissements de santé

Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants

- EHPAD et EHPA (personnes âgées)
- Établissements pour personnes handicapées
- Services d'aide à domicile
- Services infirmiers d'aide à domicile
- Établissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts

Autres personnels

- Professionnels de sécurité publique, police, gendarmerie, armée, pompiers
- Facteurs
- Enseignants

Si vous êtes concerné et si vous souhaitez que votre enfant soit accueilli, merci de bien vouloir envoyer, avant le 10 mai, un mail à l'école : ec-outarville@ac-orleans-tours.fr.

Pour les personnes dont les enfants ne pourront être accueillis vous pouvez faire une demande d'attestation d'impossibilité d'accueil pour votre employeur, je vous la transmettrai par mail.

Le travail à distance sera poursuivi durant toute cette période.

Nous vous ferons parvenir dès que possible le protocole d'accueil mis en place pour que cette reprise progressive se passe dans le strict respect des consignes sanitaires.

Nous restons à votre écoute pour toute question ou interrogation.

Cordialement,

Laurianne NAUDET